



CANADA

communiqué

No. 2
n° 2

FOR IMMEDIATE RELEASE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

JANUARY 12, 1971
LE 12 JANVIER 1971

RENEWAL OF CANADA/VENEZUELA COMMERCIAL MODUS VIVENDI
PROROGATION DU MODUS VIVENDI COMMERCIAL
ENTRE LE CANADA ET LE VÉNÉZUÉLA

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

The Secretary of State for External Affairs, the Honourable Mitchell Sharp, announced today the renewal of the Commercial Modus Vivendi between Canada and Venezuela for a further period of one year. Mr. D. S. McPhail, Canadian Ambassador to Venezuela signed the Agreement on behalf of the Government of Canada.

The Agreement signed on December 30, which was first brought into force in 1950 and has been renewed annually since that time, provides for the regulation of trade between Canada and Venezuela. It assures Canada most favoured nation treatment in trade with Venezuela and has contributed to the significant expansion of Canadian trade with that country since its entry into force.

* * *

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, annonce la prorogation de l'Accord Modus Vivendi commercial entre le Canada et le Vénézuéla pour une nouvelle période d'un an. C'est l'ambassadeur canadien au Vénézuéla, M. D.S. McPhail, qui a signé l'Accord au nom du Gouvernement canadien.

L'Accord signé le 30 décembre qui a été conclu en 1950 et qui a été prorogé chaque année depuis cette date, prévoit la réglementation du commerce entre le Canada et le Vénézuéla. Il assure au Canada le traitement de la nation la plus favorisée dans son commerce avec le Vénézuéla et, depuis son entrée en vigueur, il a concouru à l'expansion considérable du commerce du Canada avec ce pays.